
Commission Permanente Facultaire à la Recherche**Composition****Années académiques 2019-2020 et 2020-2021****TEXTE DE REFERENCE**

Règlement relatif à l'Organisation académique de l'Université

Article 40

§ 1. La CPFE et la CPFR comptent chacune 15 membres maximum dont 25 % au moins sont membres du personnel scientifique.

[...]

§ 3. La CPFR est composée :

- du vice-doyen à la recherche qui la préside ;
- des directeurs des UR rattachées, en tout ou en partie, à la faculté, si leur nombre le permet ;
- d'autres membres choisis en tenant compte de la taille des UR.

S'il estime que des personnes-ressources doivent participer aux travaux de la Commission alors qu'elles n'ont pas été désignées par les unités de recherche, le président propose que celles-ci soient invitées aux réunions de la Commission avec voix consultative.

§ 4. Le doyen est invité permanent sans voix délibérative aux commissions permanentes facultaires. Lorsqu'il est présent, le doyen, à sa demande, préside la séance, sans que cette présidence ne lui confère voix délibérative.

§ 5. Un membre du personnel administratif facultaire participe aux réunions des commissions et assure la rédaction des procès-verbaux.

COMPOSITION

Membres (14)**Président**

Bernard ROGISTER, Vice-Doyen à la Recherche

Directeurs des UR rattachées (8)

Olivier BRUYÈRE (URSAPES), Jean-Louis CROISIER (MARU), Anne-Françoise DONNEAU (Biostatistiques), Marianne FILLET (CIRM), Michel GEORGES (GIGA-R), Jean-François KAUX (EVAREVA), Amélie MAINJOT (d-BRU) et Gabrielle SCANTAMBURLO (PNE)

Scientifiques des UR rattachées (5)

Alain CHARLOT (GIGA), Julien HANSON (GIGA), Alain COLIGE (GIGA), Pascal DE TULLIO (CIRM) et Cédric SCHWARTZ (MARU)

Autres membres**Invités permanents*****Doyen***

Vincent D'ORIO

Président du Conseil médical

Michel MALAISE

Personne ressource***Personnel administratif***

Ludivine COUNASSE